

[ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr)

À Tilly-sur-Seulles, la démolition d'une classe de l'école du Sacré-Cœur fait réagir

Ouest-France

7-9 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

La déconstruction d'une classe désaffectée depuis la fin des années 90, potentiellement amiantée, fait l'objet de trois plaintes. Une enquête devra déterminer si l'opération a été réalisée dans les règles. La cheffe d'établissement rassure.



L'école du Sacré-Cœur de Tilly-sur-Seulles (Calvados). | OUEST-FRANCE

Publié le 12/05/2025 à 15h05

Une affaire secoue la commune de Tilly-sur-Seulles ([Calvados](#)) depuis quelques semaines. « **J'ai été informé du dépôt de trois plaintes, l'une par l'association des contribuables de Tilly, le 4 avril 2025, et deux de deux familles d'élèves de l'école du Sacré-Cœur** », précise le maire, Didier Couillard. La compagnie de gendarmerie de Bayeux confirme « **plusieurs plaintes** » sans en préciser le nombre ou l'identité des dépositaires.

Lire aussi : [Le Musée de la bataille de Tilly révélera de nouveaux dons lors de la Nuit des musées, le 17 mai](#)

Leur motif ? La déconstruction d'une classe désaffectée depuis la fin des années 90, potentiellement amiantée, au sein de l'établissement scolaire. « **Les services instructeurs du Bessin ayant émis un avis favorable à cette démolition, j'avais pris un arrêté en ce sens en février** », situe le maire.

Le principe de précaution pas respecté ?

Le Collectif des citoyens concernés, dit les 3C, a été alerté de cette démolition par deux familles. « **Nous dénonçons le fait que celle-ci ait été effectuée sur le temps scolaire, les 27 et 28 mars, ceci sans avoir appliqué le protocole très strict imposé par la loi dans ce genre de situation**, assure François Touyon, membre du collectif, qui craint qu'élèves ou habitants aient pu être exposés à des déchets amiantés. **Nous pensons que le principe de précaution n'a pas été suffisamment respecté.** »

La désamiantage réalisé en l'absence des élèves

Adèle Quesnot, la directrice de l'école, affirme que le bâtiment a été vidé les 13 et 14 mars, « **puis le désamiantage et la démolition ont eu lieu hors présence des élèves, le samedi 15 mars. Les parents d'élèves ont été informés du chantier et toutes les démarches administratives ont été réalisées. Tout a été fait selon ce qui avait été énoncé avec les différentes entreprises. Les déchets amiantés ont bien été transportés et suivis via un bordereau.** »

L'association des parents d'élèves, représentée par son président Arnaud Martial, va dans son sens. « **Nous nous sommes rendus disponibles pour répondre aux différentes questions et potentielles inquiétudes face à ces travaux** », abordés depuis quelques années en conseils d'école, d'après Adèle Quesnot.

Une enquête en cours

Confiée à la brigade de recherches de Bayeux, une enquête est en cours « **pour vérifier le respect ou non de la réglementation** » lors de la destruction de ce bâtiment, indique le lieutenant-colonel Pierre Thoumelin, commandant de la compagnie. « **C'est un dossier très technique qui va prendre du temps et qui nécessite aussi l'intervention de nombreux services préfectoraux afin de déterminer si une ou des infractions ont été commises ou pas.** »

En attendant, « **une analyse de l'air a été effectuée**, déclare Adèle Quesnot. **Le document attestant la non-présence d'amiante après la démolition est disponible pour consultation auprès de l'ensemble des familles** ».